

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 29/02/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 27 février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 février 2024.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam CHARBUILLET Stéphanie, CADIOU Élodie ; LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien arrivé à 18h45 ; LE GUILLOU Grégory,

Absents excusés : Mme LE FOLL Méline ; M. DUBOS Jean-Jacques donne procuration à LABEYRIE Annick ; M. PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien ; M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory

A été nommé(e) secrétaire : M. DANIEL Christophe

008-2024 – École publique communale : rénovation énergétique phase 2 – demande de subvention au titre de la Région dans le cadre du programme « Bien Vivre Partout en Bretagne »

Rapporteur : Amaud Cozien

La commune souhaite lancer la phase 2 de l'opération de rénovation énergétique de son école primaire. Cette opération consistera à rénover la toiture de l'école publique.

Le montant de l'opération a été estimé à 137 000€ HT. Sur la base de ce montant prévisionnel, la commune souhaite bénéficier de l'appui de la Région dans le cadre du programme « Bien Vivre Partout en Bretagne ».

Afin de compléter le dossier de demande de subvention à déposer auprès des services de la Région, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

Montant prévisionnel	137 000 €		
Financier	Montant de dépenses	%	
Subvention sollicitée			
Région – « Bien Vivre partout en Bretagne »	137 000 €	20,00	27 400 €
Etat - DETR	137 000 €	50,00	68 500 €
Total des aides publiques sollicitées		70,00	95 900 €
Montant à la charge de la Commune de Plouyé		30,00	41 100€

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 029-212902118-20240227-008_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le projet ;
- Sollicite une subvention de la Région au titre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » 2024 – pour la phase 2 rénovation énergétique à hauteur de 20% (soit 27 400€).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- Donne délégation de signature à Monsieur COZIEN Amaud, 3^{ème} adjoint délégué aux finances en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Souhaite inscrire ces travaux au budget communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/02/2024

Le secrétaire de séance,
Christophe DANIEL

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

